

La France et le Marché Unique Européen

Le grand marché européen, dans lequel les 320 millions d'hommes, les marchandises, les services et les capitaux des douze pays-membres de la Communauté Economique Européenne pourront circuler librement, est déjà une réalité pour beaucoup de français. C'est pourquoi l'ouverture, le 1er janvier 1993, du marché unique européen a eu lieu en France dans la discrétion. La France apparaît bien préparée au marché unique et bien placée dans plusieurs secteurs. La position concurrentielle des entreprises françaises s'est améliorée, grâce à d'importants efforts de restructuration et d'adaptation. Au total, la France devrait pouvoir profiter de l'ouverture des frontières pour affirmer sa place de deuxième puissance économique de l'Europe.

LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

La France a toujours été un leader dans la construction de l'Europe. Elle a joué un rôle primordial dans les grandes étapes de son édification: présente à l'origine même de l'idée européenne en la personne de Jean Monet, l'un des pères fondateurs de l'Europe, elle fut ensuite co-fondatrice de la Communauté Economique Européenne en 1957, puis de l'Union Douanière des six en 1968. Plus récemment, après avoir co-signé en 1986 l'Acte unique européen prévoyant la mise en place du marché unique européen de 1993, elle a ratifié en septembre 1991 le traité de Maastricht qui prévoit l'Union Européenne.

En France, comme dans les onze autres pays communautaires, **la réalisation du marché unique européen** signifie d'importants changements dans la vie quotidienne en termes de libre-circulation: les contrôles douaniers aux frontières sont supprimés pour les marchandises communautaires; la liberté d'achat communautaire est effective, tout citoyen de la CEE pouvant acheter ce qu'il veut sans limitation de volume ou d'achat; pour la libre-circulation des capitaux, déjà largement réalisée, l'élément nouveau est de pouvoir s'adresser à la banque de son choix, présente ou non en son pays. En revanche, la libre-circulation des personnes n'est pas encore appliquée.

C'est **le traité de Maastricht** qui prévoit la nouvelle étape de la construction européenne. A condition que le traité soit ratifié par tous les Etats-membres, la Communauté deviendrait **l'Union Européenne**, dotée à la fois d'une Union politique et d'une Union Economique et Monétaire.

L'ambition de **l'Union politique** est d'instaurer une citoyenneté européenne, une politique étrangère et de défense commune et d'élargir les compétences de la Communauté à plusieurs domaines comme la politique sociale, la recherche et développement, les réseaux de transport et de télécommunications ou la protection des consommateurs.

L'ambition de **l'Union Economique et Monétaire**, prévue entre 1997 et 1999, est d'instaurer une monnaie unique (l'ECU) et une politique monétaire unique, toutes deux gérées par une nouvelle Banque Centrale Européenne. Pour y parvenir, les pays-membres